

Petit règlement de l'élève

La classe

Pendant la classe, on demande à l'élève :

1. *L'attention.* C'est là l'essentiel, comme l'application l'est à l'étude. Mais de même qu'il ne suffit pas, à l'étude, de tenir les yeux ouverts, ainsi ne suffit-il pas, en classe, de ne pas se boucher les oreilles. Il faut écouter avec un vrai désir de profiter, suivre de l'esprit chacune des explications ; sans cela les leçons du maître seraient en pure perte.

2. *Le silence.* Il est nécessaire, pour que l'attention soit complète ; il l'est encore pour le bon ordre général. L'étudiant doit s'interdire toute parole, tout geste, tout coup d'œil, tout signe à l'adresse de ses condisciples.

3. *La docilité.* Le quatrième commandement de Dieu en fait une obligation à l'élève. Qu'il obéisse avec promptitude, avec joie ; qu'il accepte les avis ou les recommandations avec soumission intérieure et extérieure. Si on lui fait une réprimande, si on lui inflige une punition, qu'il ne se permette jamais de se plaindre ou de murmurer ; qu'il ne contredise pas le professeur et n'entreprenne pas de se justifier. Il exposera humblement ses raisons après la classe, dans le cas où il en aurait à faire valoir ; et supposé que la punition soit maintenue, il l'accomplira néanmoins avec exactitude, en offrant à Dieu ce petit sacrifice pour l'expiation de ses autres manquements.

4. *La pratique des vertus chrétiennes.* Il exercera en particulier : la *charité* envers ses condisciples, supportant leurs défauts, leurs manques d'égards, s'abstenant de les critiquer, de les humilier, de se moquer d'eux ; la *patience*, si souvent nécessaire pour surmonter l'ennui, les dégoûts, les difficultés, la gêne, la con-